## MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700



## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01 Télécopie : 02 37 31 36 38

Courriel: mairie@aunay-sous-auneau.fr

## Arrêté n° 14/2023

Le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 relatif à l'exercice de la police municipale ainsi que l'article L2213-28 relative au numérotage des propriétés,

Considérant la nécessité de confirmer la numérotation de la propriété sise 5A rue Michel Carré - Nélu à Aunay-sous-Auneau en vue de compléter la base de données nationale utilisée pour les réseaux de fibre optique,

## **ARRETE**

Article 1 : La numérotation de la voirie de l'immeuble est fixée comme suit :

RÉFÉRENCE CADASTRALE	ADRESSE	СР	VILLE
YB 144 et YB 145	5A rue Michel Carré - Nélu	28700	AUNAY SOUS AUNEAU

Article 2:

Le présent arrêté sera transmis au Syndicat Mixte Eure et Loir Numérique et au propriétaire de l'immeuble.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le :

- La notification le :

 L'affichage en Mairie et sur le site internet www.aunay-sous-auneau.fr le : 29/03/2023

P Walle,

Robert DARIEN

Fait à Aunay-sous-Auneau, Le 28/03/2023

**\** 

©e∖Maire,

Røbert DARIEN

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.

**Diffusion**:

- La propriétaire (Mme Eloïse LEGAY)

- Le Syndicat Mixte Eure et Loir Numérique